



## COMMUNE DE PITHIVIERS LE VIEIL

### Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

#### Séance du six février deux mille vingt quatre

Département du Loiret  
Arrondissement et canton  
de Pithiviers  
Communauté de communes  
du Pithiverais

N° D-0004/2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
19	13	15

Date de la convocation : 1<sup>er</sup> février 2024

Date d'affichage : 7 février 2024

Vote
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe, Maire

**Étaient présents :** Messieurs et Mesdames CHALINE Philippe, Maire, LE BORGNE Guy, BARBIER Marie-Claude, LAIZEAU Boris Adjoint, BORE Laura, CHAVANNEAU Frédérique, COLLEAU Olivier, DEROUET Hélène, HUBEAU Alain, IVALDI Emmanuelle, MENARD Éric, PERON Corinne, PERRETIN Jean-François

**Absents excusés :**

Monsieur BELLEC David pouvoirs à Madame DEROUET Hélène  
Madame SURATEAU Céline pouvoirs à Monsieur LAIZEAU Boris  
Monsieur RIBEAUCOURT Pascal - Madame CHARBONNIER Martine - Monsieur LANGUILLE François - Monsieur PELLERIN Cyril

**Secrétaire de séance :** Monsieur Eric MENARD

**Mise à jour du bail pour la pharmacie située 3 rue de l'Armistice**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de mettre à jour le bail de la pharmacie datant de 2008. En effet, plusieurs points ont été modifiés :

- Un avenant au bail a été réalisé le 1<sup>er</sup> juin 2008 suite au départ de Madame BA, du logement attenant à la pharmacie
- Le loyer a été révisé par délibération D0057.2023 du 26/09/2023
- Quelques points sont à modifier dans la rédaction du bail d'origine

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal acceptent :

- La réalisation d'un bail auprès de Maître RODANGE POIGNON Notaire à Bazoches les Gallerandes pour la location du local située 3 rue de l'Armistice à Madame BA Corinne pour les locaux de la pharmacie
- Le montant du loyer a été fixé à 1 000 € HT par délibération D0057.2023 du 26 septembre 2023
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer le bail et les pièces administratives relatives à ce dossier auprès de Maître RODANGE POIGNON Notaire à Bazoches les Gallerandes

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

LE MAIRE,

P. CHALINE

